

L'ETUDE D'INCIDENCES DU PROJET ÉOLIEN DE PECQ-CELLES CONTESTÉE PAR LES RIVERAINS

Qui sème le vent récolte la tempête

Pour les opposants, c'est clair! Il y a "tromperie" sur les données de l'étude

La présentation de l'étude d'incidences du projet éolien de Molenbaix-Hérinnes a été électrique. Les opposants fourbissent leurs armes. Ils se réuniront lundi prochain à Hérinnes pour mettre au point une stratégie d'opposition au projet...

La présentation au public des résultats de l'étude d'incidences n'est pas une obligation. *"Mais nous l'avons souhaitée car le document est imposant et ils nous a semblé logique que le bureau CDS puisse le résumer aux riverains"*, explique le maire de Celles. Daniel Lefebvre a eu fort à faire pour contenir la colère des habitants qui, si le projet est autorisé, auront six éoliennes dans leur paysage quotidien. Deux éléments font que la confiance est érodée avant même toute discussion. Il y a d'abord l'enquête qui est lancée par la Région wallonne, à quelques jours des congés.

Maladroit, même si elle est interrompue entre le 15 juillet et le 15 août, et donc ainsi prolongée d'un mois. Il y a ensuite la demande officielle qui a été déposée par la société Air Energy. La demande de permis unique porte sur 6 éoliennes d'une puissance de 3,3 Mégawatts alors que l'étude d'incidences a été menée sur la base d'éoliennes de 2,2 mégawatts. *" Votre étude est nulle, car elle ne porte pas sur la puissance qui est aujourd'hui demandée dans le permis! C'est comme si on évoquait une chapelle alors que le projet est de construire une cathédrale"*, lance un premier opposant qui donne le ton. Il en sera ainsi durant une bonne partie de la réunion au cours de laquelle Ralph Klaus, du bureau CSD, a présenté, souvent interrompu, les conclusions de l'enquête.

Il serait étonnant, pour lui, que le fonctionnaire de la Région wallonne accorde un feu vert pour des éoliennes d'une puissance de 3,3 Mw, alors que l'étude recommande une puissance maximum de 2,5 Mw et une hauteur maximale de 150 mètres, pâles comprises. Un des aspects de cette étude a nécessité du temps, quasi une année: les incidences sur la faune et la flore. Observation, comptage pour mettre en évidence la présence dans le secteur convoité de gorgebleues à miroir, de bruants des roseaux et de quelques espèces protégées. *"La compilation des données montre que quelques espèces d'oiseaux rares et de chauves-souris sont présentes ou susceptibles de l'être. Durant la phase d'exploitation, seuls le busard des roseaux et le faucon pèlerin, espèces intégralement protégées, subiront un impact plus important"*. Dans ce domaine environnemental, l'étude recommande au promoteur de participer financièrement à la gestion des zones Natura 2.000 toutes proches *" même si le parc n'aura aucune influence sur les espèces et habitants de ces zones qui sont protégées"*. Si le parc est implanté à cheval sur les villages de Molenbaix et d'Hérinnes, il se verra de loin! *"Nous sommes dans une région paysagère sensible"*, reconnaît d'ailleurs Ralph Klaus, *" avec de grandes étendues et des vues dégagées"*.

Ainsi, une fois installé, le parc éolien se verra des deux monts, de l'Enclus et Saint-Aubert, mais aussi d'Helchin, de plus loin encore en Flandre, moins sans doute dans le centre des villages directement concernés, mais l'étude précise que *" dans l'ensemble, le parc éolien sera très visible jusqu'à des distances de plus de 10 kilomètres. Il induira une modification du cadre paysage"*. Pour les maisons les plus proches (elles sont une cinquantaine dans un rayon d'un kilomètre), les éoliennes seront inévitables à la vue, ce qui fait bondir une des plus proches riveraines. *" On produit en Région wallonne plus d'électricité que nos besoins. Cette électricité est donc vendue à l'étranger. On va donc défigurer notre cadre de vie, nos chemins agricoles, on va nous imposer un charroi, pour permettre à d'autres de s'enrichir..."*, commente Marina Windels.

OMBRE, 30 MIN PAR JOUR

Un impact visuel qui serait accentué par la présence de balises lumineuses fonctionnant de jour comme de nuit *" comme des phares marins"*. On y annonce aussi des bandes rouges à mi-hauteur du mât, pour répondre aux prescrits de l'armée en matière de sécurité. Le bruit est l'une des autres grandes craintes des riverains, *"leurs limites applicables en période de jour seront respectées, mais des dépassement nocturnes sont à craindre"*. Un bridage de certaines éoliennes, la nuit, s'avère donc nécessaire à cette puissance d'éolienne alors que la demande porte à présent sur 3,3 Mw.

Crainte également pour l'ombre engendrée par les pâles. Selon l'étude, *" le parc aura un effet d'ombrage pour une dizaine de maisons"*, une trentaine de minutes par jour. Autant d'éléments qui nourrissent la crainte des habitants des villages. «

ALBERT DESAUVAGE

A NOTER Le dossier peut être consulté aux administrations communales de Celles et de Pecq. L'enquête publique se terminera le 21 août. Les opposants, regroupés au sein de l'association "Le Paradis de l'Escaut", organisent une réunion d'information le lundi 28 juin à 20h à la salle Roger Lefebvre à Hérinnes.

Pas loin de là... Aveigem et Néchin

L'étude d'incidences ne tient pas compte de deux autres projets éoliens qui, depuis qu'elle a été menée, sont évoqués, pas très loin de là. Un premier projet concerne Aveigem: quatre éoliennes sont à l'étude dans la zone industrielle (juste de l'autre côté de l'Escaut) et un autre projet de 6 éoliennes (Winvision) le long de l'autoroute sur Néchin-Estaimbourg.

A.D.

■ ■ Chiffres

3,3 Mégawatts

La demande de permis unique porte sur l'installation de 6 éoliennes d'une puissance de 3,3 mégawatts... alors que l'étude d'incidences a été réalisée sur la base d'éoliennes d'une puissance de 2,2 mégawatts. Le projet prévoit trois éoliennes installées sur Molenbaix et trois éoliennes installées sur Hérinnes, quasi de chaque côté de la ligne à haute-tension.

9.700 ménages

Sur base de 2,2 mégawatts, les six éoliennes produiraient une électricité équivalente à la consommation annuelle de 8.000 à 9.700 ménages (hors chauffage). L'énergie sera transportée par un câble souterrain à la sous-station de Dottignies. Un parcours de 8,1 km qui devra aussi être réalisé...

■ ■ Opinions

ILS SONT CONCERNÉS DE LOIN OU DE PRÈS PAR LE PARC ÉOLIEN



Karin Stassen HÉRINNES

"L'étude minimise les nuisances"

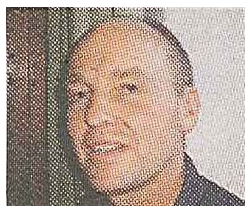
"Avec mon habitation à un peu plus de 500 mètres de la première éolienne, je suis inquiète! Pour mon bien qui va perdre de la valeur mais aussi pour ma tranquillité. Le bruit, le paysage défiguré, l'ombre des pâles... L'étude d'incidences n'est pas objective, car elle minimise les nuisances de ce parc éolien. "



Philippe Annecour HÉRINNES

" Un impact trop lourd pour notre région"

Sur le fond, je ne suis pas opposé à l'implantation d'éoliennes, il faut des alternatives. Avant que ne démarre l'étude d'incidences, j'y étais favorable, mais après avoir vu et entendu les résultats de cette étude, je trouve que l'impact est grand, il serait même lourd pour notre région..."



Yves Vandoorne POTTES

"Comme le bruit d'un lave-vaisselle"

"Nous avons tout fait pour ne pas vivre le long d'une autoroute ou d'une ligne de chemin de fer, et on veut aujourd'hui nous imposer six éoliennes. Nous les aurons constamment en bruit de fond dans les oreilles, comme le bruit d'un ancien lave-vaisselle qui nous empêche de regarder la télé! "

■ ■ Question à ... F. VAN GANSBERGHE

FREDERIC VAN GANSBERGHE EST ADM.-DÉLÉGUÉ DE GALACTIC



C'est le second projet qui est présenté et dont votre société est, avec Air Energy, à l'origine. Pourquoi investir dans l'éolien

Pour une raison simple. Ce n'est pas pour répondre à une mode mais à une demande de nos clients internationaux dans le cadre de la production de plastique. Nous avons un concurrent aux Etats-Unis, qui produit la même chose que Futero et qui investit dans l'installation de dix éoliennes. Pour nous, c'est simple. Nos clients souhaitent que nous diminuions notre empreinte CO2, nous devons faire en sorte de répondre à leur attente dans ce domaine précis aussi. Maintenant, j'entends bien les réactions des uns et des autres. Je ne suis pas un expert, mais il ressort que le projet pourra trouver une bonne intégration dans l'environnement, la zone offre du vent... C'est à la Région wallonne de trancher et aux responsables politiques de délivrer ou non l'autorisation.